

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 20 octobre 2021
Procès-verbal n° 08

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 07 sans modification

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	<u>J 1</u> : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1) Verrières (1)	Coupe de France	11/11/21
D1		5	17/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/11/21
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D4	11	B	05/12/21	23702243	Beaumont St Cyr (4) Montarnisé (2)	Occupation des terrains et des vestiaires	12/12/21 à 13h15
D5	B	2	26/09/21	23757951	Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) Avanton (2)	Entente tardive	28/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches la Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		2	26/09/21	23775427	St Roman Les Melle (1) Jaunay Marigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775429	Migné Auxances (1) Valdivienne / Chauvigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775431	Ligugé (1) St Cerbouille (1)	Coupe de France	31/10/21

U11/U13	B	3	09/10/21	23901780	Poitiers 3 cités (1)	Châtelleraut (1)		au plus tard le 30/10/21
U11/U13	D	1	25/09/21	23901806	Niort Chamois / Chauray / Echiré (1)	Celles-Verrines (1)		au plus tard le 30/10/21
U11/U13	D	1	25/09/21	23901807	Gati-Foot (1)	Val de Boutonne / St Romans les Melle (1)		au plus tard le 30/10/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS								
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le	
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1)	Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21	

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Châtelleraut Portugais	Montmorillon
Adriers	Civaux	Naintré
Antran	Croutelle	Nord Vienne
Beaumont St Cyr	Dissay	Nouaillé Maupertuis
Biard	Fleuré	Poitiers 3 cités
Boivre	Fontaine le Comte	Poitiers Asac
Bonnes	Jardres	Poitiers Cep
Brion St Secondin	Ligugé	Sommières St Romain
Buxerolles	Lusignan	St Savin St Germain
Cenon sur Vienne	Mignaloux Beauvoir	Vouillé
Chatain	Montamisé	

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769727 : Châtelleraut Portugais (2) – La Pallu (1) en poule A du 03/10/21

La Commission reprend le dossier en instance du PV n° 06 du 06/10/21.

Courriel de confirmation de réserve du club de La Pallu (03/10/21 à 19h43) non inscrite sur la FMI suite à un dysfonctionnement de la tablette.

Réserve non inscrite sur la feuille de match et transformée en réclamation.

Réclamation sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Châtelleraut Portugais pour le motif suivant : des joueurs du club de Châtelleraut Portugais sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de Châtelleraut Portugais lequel n'a pas formulé d'observations,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Vouillé Stade 79 (1) - Châtelleraut Portugais (1) en Championnat Régional 3 poule B du 26/09/21, dernière rencontre officielle de l'équipe de Châtelleraut Portugais (1) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la

rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Châtelleraut Portugais (2)** n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de La Pallu.

Dossier classé.

Match n° 23769737 : La Pallu (1) – Oyré Dangé (2) en Poule A du 17/10/21

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Oyré-Dangé (2) d'un joueur (licence n° 1172413382) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Oyré-Dangé lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 03 novembre 2021**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23703059 : Migné Auxances (3) – St Savin St Germain (2) en poule B du 17/10/21.

Courriel de confirmation de réserve du club de St Savin St Germain (18/10/21 à 17h31)

1. Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Migné-Auxances, pour le motif suivant : des joueurs du club de Migné-Auxances sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

La commission prend connaissance de cette réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, que les équipes de Migné-Auxances 1 et 2 jouaient la veille ou le même jour

Par ces motifs dit la réserve non fondée.

2. Réserve sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Migné-Auxances susceptibles d'avoir participé au championnat régional U19 le week-end précédent (09/10/21) contre Champcevinel Ent (1).

Considérant que cette réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match et doit être requalifiée en réclamation.,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.1 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Migné-Auxances (copie du courriel de confirmation) lequel peut formuler ses observations avant la date du mercredi 03/11/21 terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23703063 : Poitiers Baroc (1) – Poitiers Cep (1) en poule B du 17/10/21

Courriel du club de Poitiers Baroc (16/10/21 à 18h47) annonçant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Baroc (1) (sans déplacement de Poitiers Cep (1))

Amende de 41€ au club de Poitiers Baroc.

S'agissant du 3^{ème} forfait, de l'équipe de Poitiers Baroc (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 23758622 : Stade Poitevin (3) – Poitiers 3 cités (2) en poule C du 03/10/21

Annotation sur le rapport de l'arbitre.

Après consultation du service juridique de la Ligue, il apparaît que la délivrance de la licence sans cachet mutation est due à une erreur administrative.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702076 : Cernay St Genest (2) – Nord Vienne (2) en poule A du 17/10/21

Courriels du club de Cernay St Genest (17/10/21 à 21h21) signalant la blessure des joueurs Mathéo DUBAILLE (cheville droite) et Cyril GUERIN (cheville droite).

Modification de la feuille de match effectuée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23702206 : Bonneuil Matours / Archigny (1) – Montamisé (2) en poule B du 16/10/21

Annotation au verso de la feuille de match.

Dossier transmis à la Commission de Discipline

Dossier en instance.

Match n° 23702215 : Bonneuil Matours / Archigny (1) – Cenon / Vouneuil (2) en poule B du 24/10/21

Demande du club de Bonneuil Matours (courriel du 20/10/21 à 10h48) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23702341 : Montmorillon (4) – Availles en Châtelleraut (2) en poule C du 17/10/21

Courriel du club de Montmorillon (16/10/21 à 13h59) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Montmorillon (4) (sans déplacement d'Availles en Châtelleraut (2))

Amende de 41€ au club de Montmorillon.

Match n° 23702602 : Nouaillé (3) – La Pallu (2) en poule E du 17/10/21.

Courriel de confirmation de réserves du club de La Pallu (17/10/21 à 18h06)

1. Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Nouaillé, pour le motif suivant : des joueurs du club de Nouaillé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.
2. Réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur Karl BERTRAND du club de Nouaillé, pour le motif suivant : le joueur BERTRAND Karl participe à la présente rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure à celle mentionnée sur sa licence.
3. Réserves sur la qualification et/ou la participation des joueurs Karl BERTRAND, Lucas BLIN, Corentin LE MOAL, Clément FRISON, Emmanuel PRENANT, Olivier NIORT, Bilal FENNIRA, Cédric THOMAS, Arthur BORDIER, Olakunle MONGADJI, Guillaume PAGERIE, Benjamin VILLENEUVE, Emile BOULOUX, Louis BREMAUD participent à la présente rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure à celle mentionnée sur sa licence.

La commission prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme.

Jugeant en premier ressort,

1. Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Nouaillé (2) – Château Larcher (2) en Championnat Départemental 3 poule C du 09/10/21, dernière rencontre officielle de l'équipe de Nouaillé (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure. L'équipe de Nouaillé (2) est la seule équipe du club à ne pas avoir joué le même week-end.
2. Considérant après vérification que le joueur Karl BERTRAND est qualifié pour participer en équipe Senior.
3. Considérant après vérification que les joueurs Karl BERTRAND, Lucas BLIN, Corentin LE MOAL, Clément FRISON, Emmanuel PRENANT, Olivier NIORT, Bilal FENNIRA, Cédric THOMAS, Arthur BORDIER, Olakunle MONGADJI, Guillaume PAGERIE, Benjamin VILLENEUVE, Emile BOULOUX, Louis BREMAUD sont tous qualifiés pour participer en équipe Senior.

Considérant que l'équipe **de Nouaillé (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 26.B.7 et 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit les réserves non fondées et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de La Pallu.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757840 : Ouzilly (1) – Mirebeau (2) en poule A du 17/10/21

Courriel du club d'Ouzilly (20/10/21 à 17h39) signalant un problème avec la tablette et qui donne le score de la rencontre.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 27 octobre 2021** :

- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Les éventuelles blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Eric EPO IBEL à recevoir avant le **mercredi 27 octobre 2021** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 23758104 : Châtelleraut SO (4) – Les Ormes (1) en poule C du 17/10/21

Courriels du club de Les Ormes (17/10/21 à 21h26) signalant la blessure du joueur n° 9 Fethi BOUZIANE (fracture poignet droit).

Modification de la feuille de match effectuée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23758379 : Usson L'Isle (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule E du 31/10/21

Demande du club d'Usson L'Isle (courriel du 18/10/21 à 15h19) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club d'Usson L'Isle.

Match n° 23758501 : Croutelle (2) – Rouillé (3) en poule F du 17/10/21

Courriel du club de Rouillé (16/10/21 à 23h16) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Rouillé (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Rouillé.

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 24015135 : Ouzilly / Cernay Sy Genest (2) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 17/10/21

Courriel du club d'Ouzilly (17/10/21 à 11h31) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe d'Ouzilly/Cernay St Genest (2) (sans déplacement de Loudun/ eaux la Roche (3))

Amende de 15€ au club d'Ouzilly.

Match n° 24015137 : Thuré Besse (3) – Coussay (2) en poule A du 17/10/21

Courriel du club de Coussay (17/10/21 à 10h17) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Coussay (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Coussay.

Match n° 24015045 : Cissé / Avanton (2) – Savigny l'Evescault (2) en poule B du 17/10/21

Courriel du club de Savigny l'Evescault (17/10/21 à 12h41) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de l'équipe de Savigny l'Evescault (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Savigny l'Evescault.

Match n° 24015046 : St Savin St Germain (3) – Beaumont St Cyr (2) en poule B du 17/10/21

Courriel du club de St Savin St Germain (17/10/21 à 11h03) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement de Beaumont St Cyr (5))

Amende de 15€ au club de St Savin St Germain.

Match n° 24014953 : Brion St Secondin (4) – St Saviol (2) en poule C du 17/10/21

Courriel du club de Brion St Secondin (16/10/21 à 15h54) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Brion St Secondin (4) (sans déplacement de St Saviol (2))
Amende de 15€ au club de Brion St Secondin.

Match n° 24014954 : Aslonnes (1) – Smarves Iteuil (3) en poule C du 17/10/21

Courriel du club d'Aslonnes (18/10/21 à 10h25) signalant un problème avec la tablette et qui donne le score de la rencontre.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le mercredi 27 octobre 2021 :

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24014957 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – St Maurice Gençay (2) en poule C du 17/10/21

Courriel du club de St Maurice Gençay (17/10/21 à 10h32) signalant le forfait de son équipe.
2^{ème} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (sans déplacement)
Amende de 15€ au club de St Maurice Gençay.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Poule A

Courriel du club de Thouars (14/10/21 à 18h09) signalant le retrait de son équipe pour la phase 1.

Match n° 23901762 : Bressuire (1) – Cerizay / Interbocage (1) en poule A du 02/10/2021

Participation à ce match au sein de l'équipe de Cerizay / Interbocage (1) d'une joueuse U10F (licence 9602215721).

Les dispositions prévues au « Basic U13F à U17F – Secteurs / LFNA » en date du 16/09/2021 prévoient que « **Les sous et sur classements ne sont pas autorisés** ».

Les U10F ne sont pas autorisées à participer à ce championnat. Seules les joueuses U11F, U12F et U13F sont autorisées à participer à ces rencontres.

Pour rappel, le temps de jeu pour les U11F est limité à 50'.

Avertissement sans conséquence. En cas de récidive la Commission fera application de l'article 187 des RG de la FFF.

Match n° 23901776: Migné / Neuville (1) – Jaunay Marigny (1) en poule B du 25/09/21

Courriel du club de Migné-Auxances (20/10/21 à 15h17) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Migné / Neuville (1) (sans déplacement de l'équipe de Jaunay Marigny (1)).

Amende de 10€ au club de Migné-Auxances.

Match n° 23901784 : Jaunay / Pallu / Chass (1) – Châtelleraut So (1) en poule B du 16/10/2021

Participation à ce match au sein de l'équipe de Jaunay / Pallu / Chass (1) des joueuses U10F (licences 9603660735 (USJM) et 9603619473 (Chass)).

Participation à ce match au sein de l'équipe de Châtelleraut SO (1) des joueuses U10F (licences 9603304640 et 9602504192).

Les dispositions prévues au « Basic U13F à U17F – Secteurs / LFNA » en date du 16/09/2021 prévoient que « **Les sous et sur classements ne sont pas autorisés** ».

Les U10F ne sont pas autorisées à y participer à ce championnat. Seules les joueuses U11F, U12F et U13F sont autorisées à participer à ces rencontres.

Pour rappel, le temps de jeu pour les U11F est limité à 50'.

Avertissement sans conséquence. En cas de récidive la Commission fera application de l'article 187 des RG de la FFF.

Match n° 23901809: Val Boutonne / St Romans (1) – Cherveux (1) en poule D du 02/10/21

Courriel du club de Val de Boutonne (04/10/21 à 14h12) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Val de Bout / St Romans (1) (sans déplacement de l'équipe de Cherveux (1)).

Amende de 10€ au club de Val de Boutonne.

COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 2^{ème} tour le 28/11/21					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
32	ADRIERS / LE VIGEANT (1)	D4D	BRION - ST SECONDIN (1)	D2B	
33	ANTRAN (2)	D3A	PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY (1)	D3B	
34	BONNES (1)	D4C	CHAUVIGNY (3)	D2B	
35	BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY (1)	D4B	COLOMBIERS (1)	D5B	
36	BUXEROLLES (3)	D4C	SÈVRES ANXAUMONT (1)	D2B	
37	CEAUX LA ROCHE (1)	D4A	MIREBEAU (1)	D3A	
38	CHAMPAGNE (1)	D4D	VALENCE O C (1)	D2B	
39	CHAT PORTUGAIS (2)	D3A	NAINTRE (2)	D3B	
40	COUSSAY (1)	D4A	SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (1)	D5A	
41	CROUTELLE (1)	D4E	POITIERS CEP (1)	D3B	
42	ESPOIR FC (1)	D6A	CHÂTELLERAULT SO (3)	D4B	
43	INGRANDES / ANTOIGNE (1)	D3A	AVAILLES en CHATEL (1)	D2A	
44	JARDRES (1)	D4C	VALDIVIENNE (1)	D2B	
45	LA PALLU (1)	D3A	JAUNAY MARIGNY (1)	D2A	
46	LAVOUX-LINIERS (1)	D4C	MONTMORILLON (3)	D2B	
47	LEIGNE SUR USSEAU (1)	D3A	CENON / VOUNEUILL (1)	D3B	
48	LES 3 MOUTIERS (1)	D5A	ASM FC (1)	D3A	
49	LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)	D5B	CHATAIN (1)	D4D	
50	MONCONTOUR (1)	D4A	VOUZAILLES (1)	D5A	
51	OUZILLY (1)	D5A	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (1)	D3A	
52	POITIERS ASAC (1)	D3A	NEUVILLE (3)	D2A	
53	POITIERS BEAULIEU FC (1)	D5E	L'ESPINASSE / LA PUYE LA BUSSIERE (1)	D4C	
54	POITIERS PORTUGAIS (1)	D4C	BIARD (1)	D3A	
55	QUINCAY (1)	D4A	LIGUGE (3)	D2A	
56	ST BENOÎT (2)	D2B	MONTAMISE (1)	D2A	
57	ST JULIEN L'ARS (1)	D2B	ST SAVIN ST GERMAIN (2)	D3B	
58	ST SAVIOL (1)	D4D	CIVAUX (1)	D3B	
59	VALLÉE DU SALLERON (1)	D5D	NALLIERS (1)	D4C	
60	VERNON (1)	D5E	ST MAURICE GENCAY (1)	D4D	
61	VICQ SUR GARTEMPE (2)	D4C	COUSSAY LES BOIS (1)	D3A	
62	VILLENEUVE (1)	D5D	POITIERS GIBAUDERIE (1)	D3B	
63	VOUILLE (1)	D3B	FONTAINE LE COMTE (2)	D2B	

Organisation du 2^{ème} tour de la Coupe Louis David : 64 équipes.

31 équipes qualifiées au 1^{er} tour de la Coupe Louis DAVID.
19 équipes de Départemental 3 (poules A et B)
14 équipes de Départemental 2 tirées au sort

Soit un nombre de matches au 2^{ème} tour de 32

La commission constitue 5 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

CHALLENGE des RÉSERVES

Organisation du 2^{ème} tour CHR : 64 équipes

12 équipes vainqueurs du 1^{er} tour
12 équipes restantes de Départemental 5,
29 équipes de Départemental 4
11 équipes de Départemental 3

Soit un nombre de matches au 2^{ème} tour de 32

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/16 de finale: le 19/20 mars 2022

1/8 de finale: le 07/08 mai 2022

1/4 de finale: le 21/22 mai 2022

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 11 ou 12 juin 2022

CHALLENGE des RÉSERVES : 2^{ème} tour le 28/11/21 et 09/01/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
13	ADRIERS / LE VIGEANT (2)	D5E	ACG FOOT SUD 86 (2)	D3C	09/01/22
14	ASM FC (2)	D5A	LEIGNE SUR USSEAU (2)	D5C	
15	AVAILLES en CHATEL (2)	D4C	CHAT PORTUGAIS (3)	D4B	
16	BIARD (2)	D4E	MIGNE AUXANCES (3)	D3B	
17	BONNEUIL MAT / ARCHIGNY (2)	D5B	LA PALLU (2)	D4E	
18	BRION - ST SECONDIN (2)	D3C	VERRIÈRES (2)	D4D	09/01/22
19	CENON / VOUNEUIL (2)	D4B	CHÂTELLERAULT SO (4)	D5C	
20	CHÂTEAU LARCHER (2)	D3C	FONTAINE LE COMTE (3)	D4E	09/01/22
21	JAUNAY MARIGNY (2)	D3B	CHASSENEUIL – ST GEORGES (2)	D3C	09/01/22
22	L'ENVIGNE (2)	D4A	INGRANDES / ANTOIGNE (2)	D4B	
23	LOUDUN (2)	D5A	ANTRAN (3)	D5B	
24	LUSIGNAN (2)	D3C	VIVONNE (2)	D4D	08/01/22
25	MIGNALOUX BEAUVOIR (3)	D4E	JARDRES (2)	D5D	
26	MIREBEAU (2)	D5A	NORD VIENNE (2)	D4A	
27	MONTAMISE (2)	D4B	NIEUIL L'ESPOIR (3)	D4E	
28	MONTMORILLON (4)	D4C	FLEURE (2)	D3C	09/01/22
29	NAINTRE (3)	D4B	VICQ SUR GARTEMPE (3)	D5A	
30	NALLIERS (2)	D6B	OZON (2)	D4B	
31	NOUAILLE (3)	D4E	LAVOUX-LINIERS (2)	D5B	
32	OYRE DANGE (2)	D3A	CERNAY – ST GENEST (2)	D4A	
33	PLEUMARTIN-LA ROCHE POSAY (2)	D5C	DISSAY (2)	D5B	
34	POITIERS GIBAUDERIE (2)	D4B	VALENCE OC(2)	D4D	
35	QUINCAY (2)	D6B	BOIVRE (2)	D4E	à 13h15
36	ROUILLE (2)	D4D	POITIERS 3 CITES (2)	D3C	09/01/22
37	SÈVRES ANXAUMONT (2)	D4C	CIVAUX (2)	D4D	
38	SMARVES - ITEUIL (2)	D5F	ST MAURICE GENCAY (2)	D6C	
39	SOMMIÈRES / ST ROMAIN (2)	D5E	CROUTELLE (2)	D5F	
40	ST BENOÎT (3)	D4E	LEIGNES SUR FONTAINE (2)	D4C	
41	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)	D5A	MONCONTOUR / ASM (2)	D6A	
42	ST SAVIN ST GERMAIN (3)	D6B	BEAUMONT ST CYR (3)	D3B	
43	VALDIVIENNE (2)	D5D	POITIERS CEP (2)	D4E	
44	VOUNEUIL BERUGES (2)	D4E	POITIERS ASAC (2)	D5F	

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23703059 : Migné-Auxances (3) – St Savin St Germain (2) du 17/10/21 en Départemental 3 poule B

Match n° 23758237 : Jardres (2) - Nouaillé (4) du 17/10/21 en Départemental 5 poule D

Match n° 23775443 : Montmorillon (2) – Jaunay Marigny (1) du 17/10/21 en Départemental 1 Fém

DIVERS

Courriel du club d'Aslonnes :

Pris note

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir :

Pris note, le dossier concerne le District 79.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 18 et 19/09/21

Dossiers classés :

Féminines D3 Match n° 23831183 : Valdivienne Chauvigny (2) – Smarves Iteuil (1) en poule B
Feuille de match papier reçue.

Coupe Louis David : Match n° 23856301 : Saulgé (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1)
Feuille de match papier reçue.

Rencontres des 02 et 03/10/21

- Dossier classé :

U11-U13 F : Match n° 23901762 : Bressuire (1) – Cerizay (1) en poule A
Feuille de match papier reçue.

Rencontres des 09 et 10/10/21

- Dossier classé :

Départemental 3 : Match n° 23769370 : Ingrandes / Antoigné (1) – ASM (1) en poule A
Rapport FMI reçu.

Rencontres des 16 et 17/10/21

Dossier classé :

Départemental 4 : Match n° 23702206 : Bonneuil / Archigny (1) – Montamisé (2) en poule B
Rapport FMI et feuille de match reçus
Match n° 23702209 : Poitiers 3 cités (3) – Poitiers Gibauderie (2) en poule B
Rapport arbitre officiel reçu pour disfonctionnement de la FMI

Départemental 5 : Match n° 23757968 : Bonneuil / Archigny (2) – Montamisé (3) en poule B
Rapport FMI et feuille de match reçus
Match n° 23758232 : Savigny l'Evescault (1) – Valdivienne (2) en poule D
Rapport FMI et feuille de match reçus

Départemental 6 : Match n° 24015138 : Vellèches (1) – Moncontour / ASM (2) en poule A

Feuille de match reçue
Match n° 24015044 : Nalliers (2) – Quinçay (2) en poule B
Rapport FMI et feuille de match reçus

U11-U13 F : Match n° 23901784 : Jaunay Marigny (1) – Châtelleraut SO (1) en poule B
Feuille de match papier reçue.
Match n° 23901815 : Val de Boutonne (1) – Celles Verrines (1) en poule D
Feuille de match papier reçue.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontres des

Match n° 23701644 : Fleuré (1) – Verrières (1) en Départemental 1 du 17/10/21
le 19/10/21 à 17h08

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24€.

Rencontres des 16 et 17/10/21

Match n° 23702209 : Poitiers 3 cités (3) – Poitiers Gibauderie (2) en Départemental 4 poule B

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 27 octobre 2021 à 14h, sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE**